Discrimination religieuse chez France Telecom et à La Poste

08/10/2008 à 21h52

France Telecom, la Poste, et la fonction publique de manière générale, pratiquent une discrimination basée sur l'appartenance religieuse des salariés.

En fonction de votre religion, vous bénéficiez de jours de congés payés. Une discrimination avérée, à dénoncer et à faire connaître. Que font la HALDE et SOS Racisme en la matière ?

Le document ci-dessous fait état des jours de congés supplémentaires *(qui se cumulent aux jours fériés du calendrier français)* auxquels vous avez droit, selon que vous êtes musulman, juif, ou autre. Si vous déclarez être musulman à votre responsable RH, vous avez droit à 3 jours de congés payés supplémentaires. Si vous déclarez être juif, 5 jours. Comme on le voit ICI, aucune pièce justificative n'est formellement exigée. Demain c'est Yom Kippour, profitez-en…

Appelez la HALDE au 08.1000.5000

Merci à notre agent de liaison chez France Télécom : Olivier